

# Effectuer des dépôts dans des contrats de fonds distincts et des CIG au moyen des services bancaires en ligne

Gérer vos placements dans vos fonds distincts et vos comptes à intérêt garanti (CIG) est maintenant plus rapide et plus facile puisque vous pouvez désormais effectuer des dépôts directement dans votre contrat à partir de votre compte bancaire.

### Avantages :

- Simple et rapide
- Vous n'avez rien à signer et aucun chèque annulé à fournir pour les contrats existants
- Aucun risque de frais pour insuffisance de fonds

### Fonctionnement

#### Étape 1 : Communiquez avec votre conseiller

**Communiquez d'abord avec votre conseiller pour lui indiquer que vous voulez faire un dépôt.** Communiquez-lui le montant que vous souhaitez déposer et vos instructions de placement. Votre conseiller devra soumettre le dépôt à Manuvie et vous devrez payer la facture en ligne avant 16 h (HE) le jour même. Assurez-vous d'avoir le bon numéro de contrat. Vous pouvez l'obtenir auprès de votre conseiller ou en consultant un relevé.

#### Étape 2 : Ouvrez l'application ou le site de services bancaires en ligne

Suivez simplement le processus habituel pour ajouter un bénéficiaire au dossier. Sélectionnez **Manuvie-Fonds distincts-CIG** à titre de

fournisseur, entrez votre numéro de contrat de Gestion de placements Manuvie et le montant que vous souhaitez déposer. Il se peut que votre banque exige des frais pour ses services bancaires en ligne.

#### Étape 3 : Conservez votre numéro de confirmation

Veillez conserver tous les renseignements de confirmation que vous transmet votre banque aux fins de suivi. Si Gestion de placements Manuvie ne reçoit pas le dépôt, vous devrez faire un suivi à l'aide du numéro de confirmation. Pour des raisons de confidentialité, Gestion de placements Manuvie ne peut faire le suivi des dépôts pour le compte des clients.



## Conseils

- Discutez du processus, du montant et de la date du dépôt avec votre conseiller.
- Assurez-vous d'utiliser le bon numéro de contrat. Vous pouvez obtenir les numéros de contrat auprès de votre conseiller ou en consultant votre relevé. Veuillez noter que vous aurez besoin d'effectuer un paiement distinct pour chaque numéro de contrat.
- Sélectionnez le fournisseur **Manuvie-Fonds distincts-CIG**. Assurez-vous de choisir le bon fournisseur. Si ce bénéficiaire n'apparaît pas dans votre portail de services bancaires en ligne, veuillez choisir **Manulife Investments Seg-GIA**.
- Consultez toujours votre conseiller lorsque vous effectuez un paiement de facture en ligne, car il doit également transmettre vos instructions de placement avant 16 h (HE) le jour même.

## Sources de fonds acceptables

En vertu de la législation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, Gestion de placements Manuvie est tenue de vérifier la source des fonds déposés dans un compte de placement ainsi que l'identité de tout tiers qui pourrait avoir un intérêt financier dans le contrat d'un client (p. ex., personne faisant un dépôt au nom du titulaire du compte enregistré, à partir d'un compte établi sous le nom d'une autre personne). Afin de nous conformer à ces exigences, nous n'accepterons que les dépôts électroniques en provenance d'un compte bancaire détenu par le titulaire du compte de Gestion de placements Manuvie. Gestion de placements Manuvie n'autorise pas les dépôts de tiers aux contrats des clients par voie électronique.

## Foire aux questions

### Y a-t-il des restrictions?

Selon votre banque, il peut y avoir des restrictions quant au montant maximal que vous pouvez déposer dans votre fonds distinct ou votre CIG de Gestion de placements Manuvie en utilisant des services bancaires en ligne. Il se peut aussi que votre compte bancaire soit assujéti à des limites particulières concernant ce genre d'opérations. Pour en savoir plus sur les restrictions de paiement, veuillez communiquer directement avec votre banque. Les dépôts ne peuvent être effectués qu'en dollars canadiens.

### Comment puis-je faire le suivi de mes dépôts?

Lorsque vous effectuerez votre paiement au moyen des services bancaires en ligne, vous recevrez un numéro de confirmation ou de référence que vous devez conserver aux fins de suivi. Si Gestion de placements Manuvie ne reçoit pas votre dépôt, vous devrez en faire le suivi auprès de votre banque au moyen du numéro de confirmation ou de référence. Pour faciliter le traitement des paiements, assurez-vous que votre compte bancaire est établi sous le même nom que votre contrat de Gestion de placements Manuvie.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller.

### Combien de temps prendra le traitement de mes dépôts?

Il faut généralement prévoir jusqu'à trois jours ouvrables pour la réception des dépôts à Gestion de placements Manuvie.

### Dois-je aviser mon conseiller lorsque je compte effectuer un dépôt au moyen des services bancaires en ligne?

Oui. Communiquez avec votre conseiller **avant** d'effectuer le dépôt, car il devra soumettre vos instructions de placement le même jour.

## Banques et institutions financières participantes

Ce service est actuellement offert par un important groupe d'institutions financières. Si vous avez des questions sur la mise en place d'un paiement bancaire en ligne, veuillez vous adresser à votre banque.

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.